



**METROPOLE DE LYON  
COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 janvier 2020**

Procès-verbal de séance  
approuvé hors séance en fin de mandat

---

**MEMBRES PRÉSENTS** : Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Lorette DENEULIN-VILLE, Hélène KLEIN Pascale MONAT, Frédérique NOVAT, Solange PAOLI, Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Cécile ROGER-D'ALBERT, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Sylviane TALARMIN, Guy CARTON, Jean-Ludovic CHEVIKOFF, Didier CRETENET, Antonio GONZALEZ, Pascal GUCHER, Serge LAFAURIE, Patrice LE MEN, Jean-Yves MARTIN, Bernard MORETTON, Patrick PETIDIER, Pierre REBOURG, Serge VIGNON.

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS:**

Anne BONNEFOY-PASTOR  
Anne CALENDRAS  
David MESSA

**pouvoir donné à**  
**pouvoir donné à**  
**pouvoir donné à**

Joëlle ROCHE  
Hélène KLEIN  
Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON

**MEMBRES ABSENTS:** -.

**SECRETAIRES DE SEANCE**, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT: **Joëlle ROCHE et le Directeur Général des services en qualité de secrétaire auxiliaire.**

L'an deux mil vingt, le 16 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

Monsieur le Maire procède comme à chaque début de séance du conseil à la désignation du secrétaire de séance. M. le Maire propose que Joëlle ROCHE assure cette fonction et propose un vote à main levée : unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération relatif au fichier commun des logements aidés ainsi qu'une motion proposée par le groupe « Agir Pour Saint Genis » relative au projet dit d'Anneau Des Sciences (ADS). M. le Maire fait procéder à un vote à main levée : unanimité.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente :**

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.

Antonio GONZALEZ informe qu'il a demandé à ce qu'une correction soit apportée sur son intervention au sujet des Eléments Bâti Patrimoniaux et de sa satisfaction à ce que 9 sites aient été retenus dans le PLU-H.

Le Directeur Général des Services répond que ces modifications ont été portées dans la version définitive du procès-verbal.

En l'absence de questions et d'autres remarques, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

#### Approbation du compte de gestion 2019 :

Pierre REBOURG, conseiller municipal, rappelle que ce document comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion de l'exercice, y-compris celles effectuées pendant le délai complémentaire prévu par les textes ; que ce compte est en concordance avec le compte administratif de la commune qui doit être entendu, débattu et arrêté par le conseil municipal.

Le compte de gestion a été transmis à l'ensemble des élus au titre de la préparation de séance.

Antonio GONZALEZ interroge au sujet de l'absence du trésorier principal pour la présentation du compte de gestion 2019.

M. le Maire répond que le Trésorier Principal avait fait la présentation du compte de gestion lors d'un conseil municipal en début de mandat. Le Trésorier Principal ne peut cependant assurer cette présentation chaque année en raison du nombre de communes qui sont rattachées à la trésorerie de Tassin-la-Demi-Lune.

En l'absence d'observations et d'autres questions, M. le Maire fait prendre acte par le conseil municipal du compte de gestion 2019.

#### Approbation du compte administratif 2019 :

Pierre REBOURG rapporte que les membres de la commission des finances du 8 janvier 2020 ont pris connaissance des éléments relatifs à l'approbation du compte administratif 2019 ; que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté ; que le compte administratif doit présenter, par colonnes distinctes et dans l'ordre des chapitres et des articles du budget en recettes, la nature des recettes, les évaluations du budget et la fixation définitive des sommes à recouvrer d'après les titres justificatifs ; en dépenses les articles de dépense du budget, le montant des crédits, les crédits ou portions de crédit à annuler, faute d'emploi dans les délais prescrits ; qu'il doit être joint à ce compte les développements et explications nécessaires pour éclairer le conseil municipal et lui permettre d'apprécier les actes administratifs pendant l'exercice écoulé.

Le compte administratif a été transmis à l'ensemble des élus au titre de la préparation de séance.

Antonio GONZALEZ indique que le compte administratif 2019 retranscrit des écritures régulières et que le document ne soulève pas de remarques particulières.

Antonio GONZALEZ s'interroge toutefois sur la nécessité pour la commune d'avoir contracté le dernier emprunt de 2 millions d'euros.

Martine BERNIER, Adjointe aux finances et à l'exécution budgétaire, répond que les taux d'emprunt étaient très favorables pour contracter des emprunts et permettre d'assurer le financement des investissements.

Patrick PETITDIDIER, conseiller municipal, indique que l'emprunt fait partie d'une gestion normale de trésorerie.

Antonio GONZALEZ estime que cet emprunt a été contracté sans besoin au niveau des dépenses.

M. le Maire répond que chaque année le budget de la commune intègre des dépenses en investissement. Le Maire précise que cet emprunt s'inscrit dans une prospective financière et que le budget 2020 introduit plus d'un million d'euros d'investissement au profit des habitants.

M. le Maire donne la présidence de la séance à Bernard MORETTON, doyen des membres du conseil municipal et quitte la salle du conseil municipal lors du vote.

En l'absence d'autres questions et de remarques de la part des membres du conseil municipal, Bernard MORETTON fait procéder au vote : unanimité.

M. le Maire réintègre la salle du conseil municipal et prend connaissance du vote.

### Affectation du résultat 2019 :

Pierre REBOURG rapporte qu'il est constaté à l'issue de l'arrêt du compte administratif et du compte de gestion, un résultat d'exercice ; que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation de ce résultat ; qu'il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant cumulé de 245 206.65 euros en totalité en section fonctionnement et d'approuver l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2019 d'un montant cumulé de 1 077 274.97 euros en totalité en section investissement.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

### Vote des taux d'imposition 2020 :

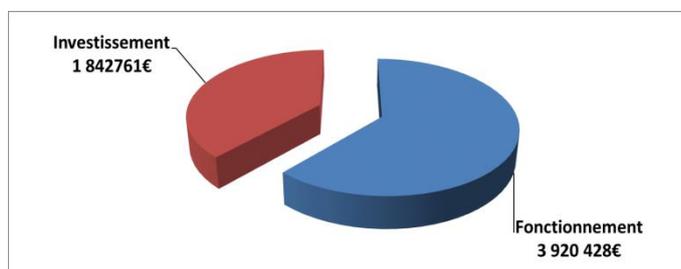
Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, conseiller municipal, rapporte que les membres de la commission des finances du 8 janvier 2020 ont pris connaissance des éléments relatifs à l'imposition locale 2020 ; qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de voter les taux communaux des 3 taxes ménages (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti) conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du 12 décembre 2019 et préalablement à l'adoption du budget primitif; que la Municipalité souhaite maintenir les taux des 3 taxes ménages au niveau de ce qu'ils étaient en 2019 à savoir pour la taxe d'habitation 16,10%, pour la taxe foncière (bâti) 18.27% et pour la taxe foncière (non bâti) 44.51%.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

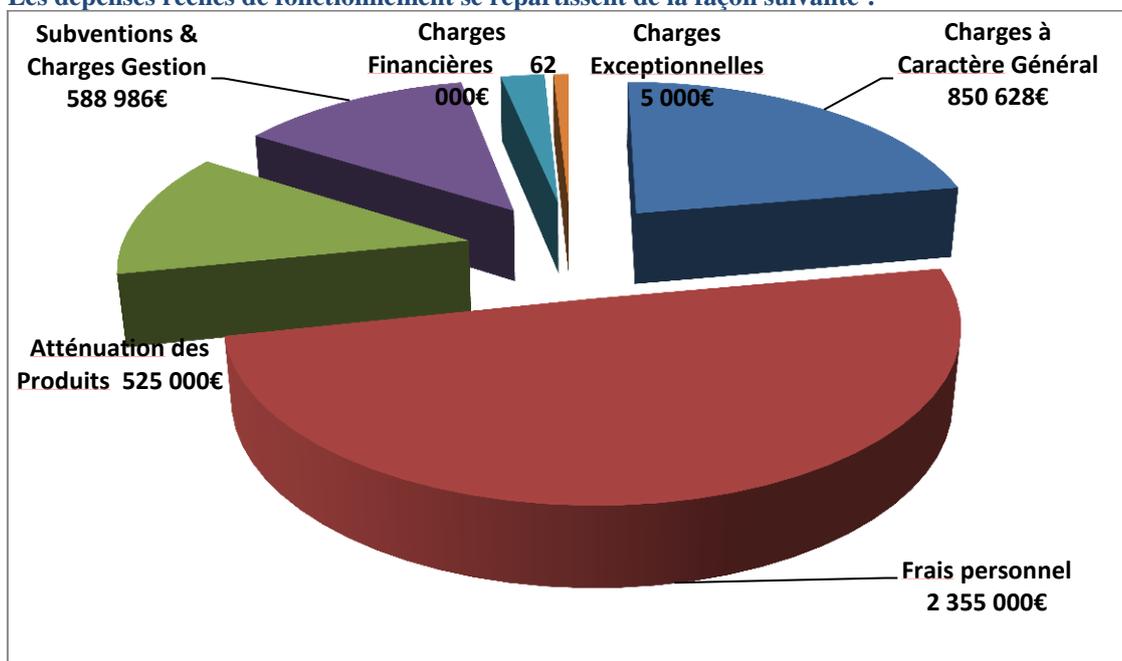
### Approbation du budget primitif 2020 :

Martine BERNIER rapporte qu'il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif pour 2020 présenté en séance à la suite du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) intervenu le 12 décembre 2019 ; que le vote s'établit par chapitre pour chaque section.

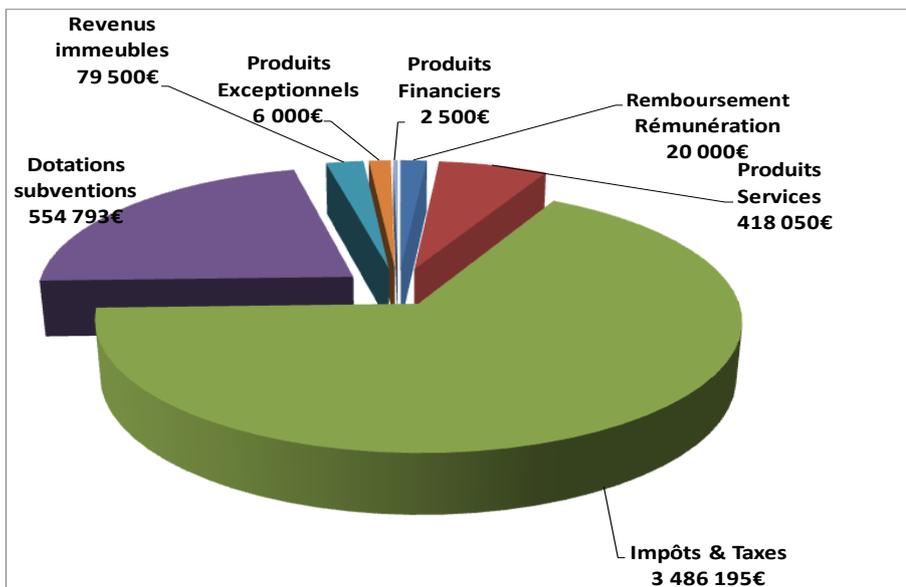
Le budget global s'établit à 7 240 228 euros. Il se décompose sur les sections de la façon suivante :



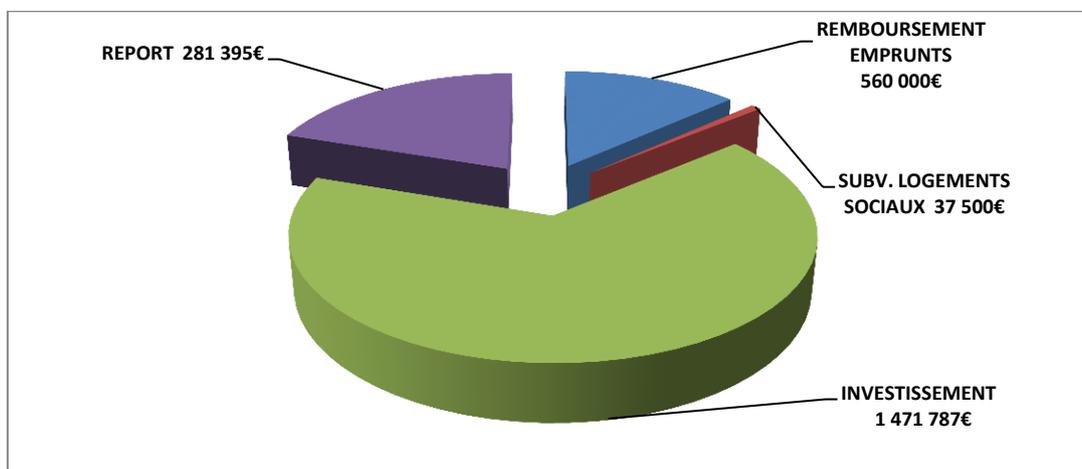
Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



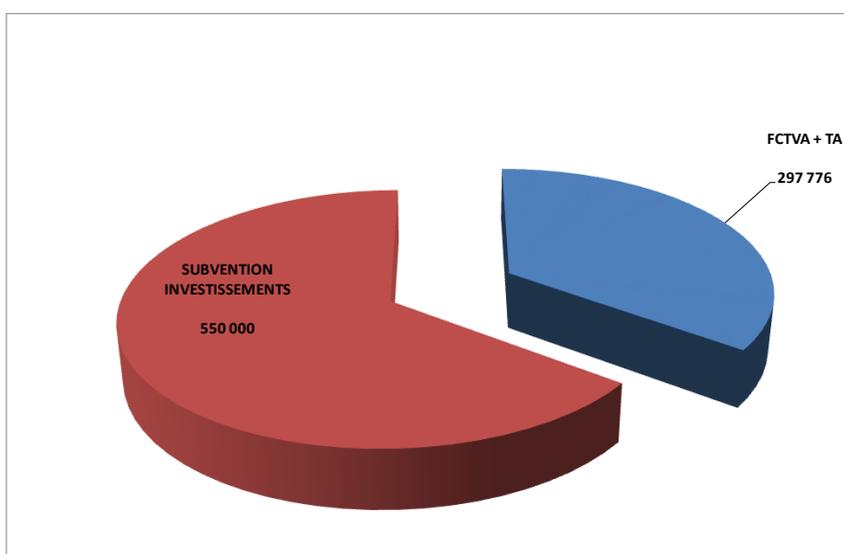
Les recettes en fonctionnement s'établissent comme suit :



Les dépenses réelles en investissement se ventilent selon les natures qui suivent :

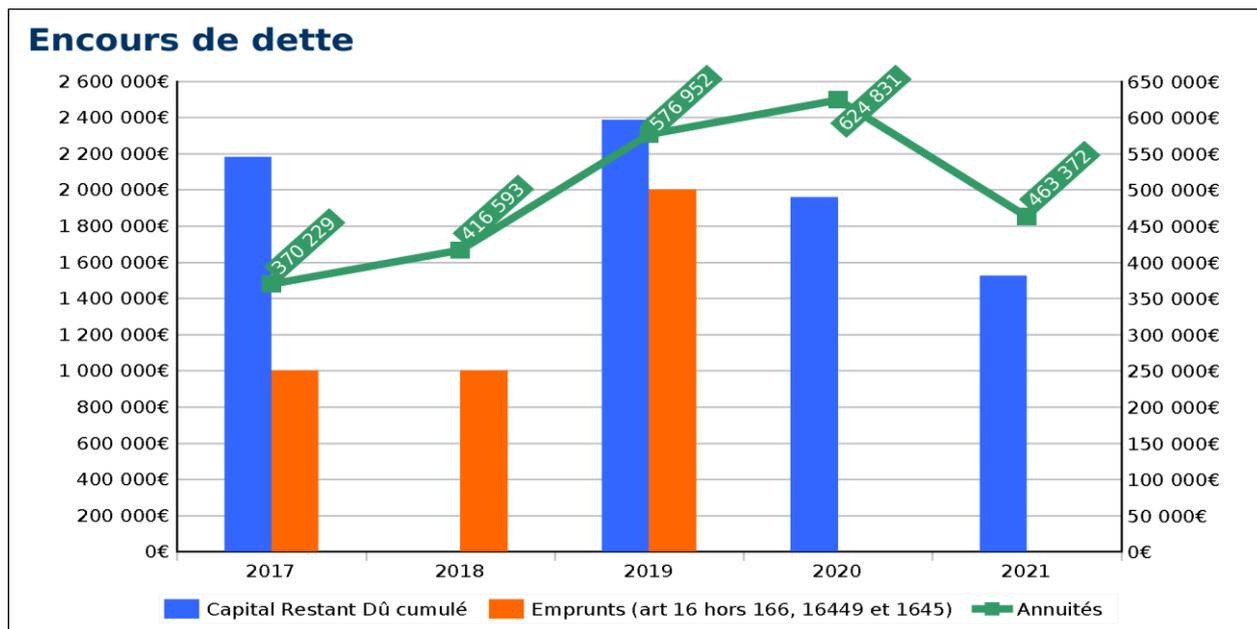


Les recettes prévisionnelles réelles en investissement sont issues de 2 sources principales :



Jean-Ludovic CHEVIKOFF, conseiller municipal, indique que l'endettement de la commune atteindra son plus haut niveau en 2020 avant de décroître progressivement en 2021 et plus forte les années qui suivront avec

l'extinction de certains emprunts. L'endettement de la commune est donc sous contrôle et en adéquation avec les nécessités d'investissement qui s'imposent sur la commune.



M. le Maire remercie les élus pour la présentation du budget prévisionnel 2020 avant de solliciter les observations et les questions.

Patrice LE MEN, conseiller municipal, exprime son étonnement par rapport à une augmentation significative sur la dépense en énergie.

Pierre REBOURG répond que les consommations de la Maison de l'Enfance ont été intégrées au budget 2020. Cet équipement public implique par son activité une constance dans les températures.

M. le Maire précise que la commune souhaite également augmenter ses fournitures en énergie renouvelable en achetant notamment du bio méthane.

Bernard MORETTON, Adjoint aux bâtiments et espaces communaux, indique que la Métropole de Lyon a alerté sur une augmentation de 25% à 35% du prix d'achat liée à des suppressions d'abattements fiscaux.

Antonio GONZALEZ évoque le schéma directeur Développement Durable du mandat et plus particulièrement les études qui devaient être menées en 2018 à ce sujet.

Bernard MORETTON répond que des études ont été réalisées avec l'ALE et le Sigerly. Ces études amorcent une réflexion.

Antonio GONZALEZ déplore que le manque d'information quant au résultat de ces études.

Bernard MORETTON répond que ces résultats ont été évoqués en commission. L'adjoint indique qu'un projet de cette envergure sur la commune implique un amortissement sur 40 ans ce qui n'est pas neutre et nécessite de la réflexion.

Bernard MORETTON précise également qu'une étude est en cours sur l'élaboration d'un réseau de chaleur en combustible bois avec une entreprise de la commune. Une restitution est envisagée prochainement. Les enjeux du projet sont connus et supposent un investissement estimé à 1 million d'euro et des modifications importantes sur les équipements et les installations de chauffage.

Antonio GONZALEZ souhaiterait que les études menées soient plus approfondies.

Martine PEREZ, conseillère municipale, indique que ces sujets sont complexes. L'élue informe que les sources biomasses de chaleur ont un impact carbone au niveau du transport qui est très important.

Frédérique NOVAT, conseillère municipale, ne comprend pas qu'une commune comme St-Genis-les-Ollières n'ayant pas de ressources en bois, veuille développer un réseau chaleur bois, ce qui impliquerait achat et transport de la matière première.

Bernard MORETTON précise que le développement d'un réseau de chaleur sur la commune serait limité aux équipements publics.

Antonio GONZALEZ déplore également l'absence de projets photovoltaïques sur la commune. L' élu insiste sur un amortissement court de ces installations. L' élu cite la commune de Mornant qui a doté certains équipements de ces installations. La pose de compteurs pédagogiques permet de sensibiliser les enfants.

Bernard MORETTON répond que l'équipement public du « local jeunes » est pourvu de panneaux photovoltaïques. Le Sigerly conseillait ce type d'installations il y a 15 ans mais ne les encourage plus aujourd'hui sous l'angle de la rentabilité.

Patrick PETITDIDIER confirme que le coût de rachat du KW/h est faible par rapport à l'investissement.

Hélène KLEIN, conseillère municipale, précise que ces installations visent aujourd'hui l'autoconsommation.

Patrick PETITDIDIER indique que le recyclage de ces installations reste aujourd'hui une véritable interrogation.

Bernard MORETTON précise que le coût du KW/h correspond à 15 centimes TTC. Le prix du rachat est fixé aujourd'hui à 30 centimes alors qu'il était de 65 centimes.

Hélène KLEIN considère que l'installation de panneaux photovoltaïques constituera dans les prochaines années une obligation.

Antonio GONZALEZ regrette également que des diagnostics thermiques n'aient pas été engagés.

Martine PEREZ répond que l'ALE n'accompagne plus financièrement les collectivités dans cette action.

Antonio GONZALEZ constate que des études sont réalisées par d'autres collectivités.

Bernard MORETTON explique que les mesures d'accompagnement concernent l'accompagnement des projets de rénovation. L'Adjoint précise que l'isolation d'un bâtiment par l'extérieur coûte 35€/m<sup>2</sup> contre 15 centimes par l'intérieur.

Antonio GONZALEZ cite également le sujet de l'extinction de l'éclairage public et considère que des milliers de communes agissent sur ce sujet.

Bernard MORETTON interpelle Antonio GONZALEZ pour lui rappeler que différentes actions ont été menées sous ce mandat pour contribuer au développement durable.

Antonio GONZALEZ reconnaît que des actions ont été réalisées sous ce mandat mais l' élu considère que la politique Développement Durable manque d'ambition par rapport aux moyens qui pourraient être alloués.

Jean-Yves MARTIN, Adjoint à la sécurité, à l'environnement et à la voirie, rappelle que l'extinction de l'éclairage a commencé au niveau de certains lotissements et de certaines voies privées. La commune a accompagné financièrement les lotissements volontaires pour procéder à ce changement. Les voies publiques renvoient à des contraintes spécifiques de sécurisation des flux.

Hélène KLEIN estime que beaucoup de citoyens sont favorables à une extinction de l'éclairage nocturne.

Jean-Yves MARTIN répond que tous les citoyens ne sont pas acquis à cette mesure.

Hélène KLEIN déplore que l'accompagnement de la commune ne se fasse qu'auprès des lotissements au détriment du reste du territoire communal.

Frédérique NOVAT rappelle le rôle d'exemplarité que les collectivités territoriales ont à avoir.

Antonio GONZALEZ insiste sur le fait que certaines collectivités territoriales ont procédé à ces changements sans difficulté majeure. L' élu indique que par ces économies la commune de Dardilly a pu par exemple procéder à l'achat de 3 véhicules.

Frédérique NOVAT précise que lors d'une réunion avec le Sigerly les gendarmes ont confirmé l'absence d'augmentation d'infractions sur les territoires qui ont mis en place cette politique.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF indique que les situations qui posent problème se déplacent sur d'autres territoires.

Patrice LE MEN, conseiller municipal, interroge au sujet des modalités de calcul de la pénalité SRU d'un montant de 70 000€.

M. le Maire répond que chaque logement carencé fait l'objet d'un montant forfaitaire de pénalités. L'approbation tardive du nouveau PLU-H dans le mandat a freiné les opérations de construction. Les zonages de mixité sociale

permettent de réaliser jusqu'à 30% en logements aidés. Certains zonages ont été identifiés pour accueillir des opérations permettant de réaliser jusqu'à 50% de logements aidés.

M. le Maire rappelle que l'obligation légale impose aux communes d'atteindre 25% de logements aidés sur leur territoire en 2025.

Antonio GONZALEZ conclut son intervention en insistant sur un sentiment de politique pas assez ambitieuse sur les thèmes du développement durable. L'élue indique qu'en 2016 son groupe politique avait voté le budget en ayant le sentiment que des orientations politiques rassurantes étaient impulsées. L'élue exprime sa déception.

M. le Maire fait savoir que 600 délibérations ont été prises au cours du mandat et que 93% d'entre elles ont été votées à l'unanimité. L'intérêt général a été toujours été défendu dans le cadre des possibilités budgétaires de la commune.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : 22 voix pour et 5 voix contre.

A l'issue de ce vote M. le Maire remercie les élus de tutelle et les services pour leur implication dans le travail de préparation budgétaire. M. le Maire remercie également les membres de la commission finances.

M. le Maire souligne le fait que le budget 2020 maintient un niveau d'investissement important qui préserve les capacités d'investissement en 2021.

M. le Maire exprime sa satisfaction par rapport au vote à l'unanimité du budget 2016 car cette situation n'était pas intervenue depuis 20 ans sur la commune.

### Subventions 2020 :

Serge VIGNON, Adjoint au Maire en charge de la vie sportive et associative rapporte que les membres de la commission des finances du 8 janvier 2020 ont pris connaissance des éléments relatifs aux subventions accordées pour l'année 2020 ; qu'il est proposé conformément aux orientations de la commune d'attribuer aux associations ayant été retenues au regard de leur objet à caractère d'intérêt général ou des projets qu'elles portent et du public qu'elles concernent, les subventions selon les montants qui suivent :

#### Associations locales (6574) :

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| • « cercle Brosse Picaud »       | 2 520 €  |
| • « comité des fêtes »           | 3 000 €  |
| • « école de musique »           | 19 000 € |
| • « entente St Genoise »         | 6 000 €  |
| • « CSM -Club Sportif Meginand » | 7 000 €  |
| • Les classes 0                  | 800 €    |
| • Scouts et guides de France     | 180€     |

#### Associations extérieures à la commune (6574) :

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| • « pompiers jeunes sapeurs » | 300 €  |
| • « Prévention routière »     | 200 €  |
| • Les croqueurs de pommes     | 1 000€ |

#### Soit un sous-total de 40 000 €

#### Action sociale de la commune (657364) :

|  |           |
|--|-----------|
| • « belin beline »                                   | 239 600 € |
| • « IFAC » (concession RAM)                          | 41 176 €  |
| • « IFAC » (LAEP)                                    | 7 726 €   |
| • « IFAC » (concession ALSH)                         | 61 900 €  |
| • Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (657362) : | 40 000€   |

#### Soit un sous-total de 390 402 €

#### Action pédagogique de la commune (657361) :

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| • « OCCE école élémentaire » | 8 669€ |
| • « OCCE école maternelle »  | 4 365€ |

#### Soit un sous-total de 13 034€

Le total général des subventions correspond à la somme de 443 436 €.

Patrice LE MEN interroge au sujet de la subvention attribuée aux scouts et guides de France.

Hélène KLEIN complète l'interrogation en demandant quelles sont les actions qui ont été menées sur la commune.

M. le Maire répond que cette section locale souhaitait participer à des travaux de nettoyage du village en 2019 mais que leurs activités n'ont pas permis une disponibilité lors de l'opération village propre.

Patrick PETITDIDIER estime que la subvention envisagée vise à encourager des projets autour de la jeunesse et que cette proposition va dans le bon sens.

Frédérique NOVAT soulève que cette association renvoie à une connotation religieuse et exprime sa gêne vis-à-vis de la subvention.

Pascal GUCHER fait préciser que la subvention à l'attention des croqueurs de pommes qui figure dans les associations extérieures doit être intégrée au sein des associations locales compte-tenu de la création d'une cellule locale.

La remarque de M. GUCHER est prise en considération et les corrections seront apportées dans la délibération.

Françoise BOUVIER, conseillère municipale, interroge au sujet de la subvention à l'égard du Club Sportif Méginand (CSM) dont le montant devait baisser.

Martine BERNIER répond que le montant de la subvention est fixé à 7 000€ par 3 communes. L'association dispose d'une trésorerie qui n'est pas très importante.

Antonio GONZALEZ rappelle que nombre d'associations locales réalisent un excellent travail sans formuler aucune demande de subvention auprès de la commune et qu'elles méritent d'être félicitées.

M. le Maire précise qu'au sein de ces associations, certaines emploient des salariés et n'ont jamais fait de demandes de subvention.

Jean Ludovic CHEVIKOFF rappelle que les associations bénéficient pour la plupart d'avantage en nature important du fait de la mise à disposition gratuite de locaux municipaux.

M. le Maire précise que cette aide indirecte mais réelle de la commune peut être estimée à 300 000€ minimum.

Lorette DENEULIN-VILLE, Adjointe aux affaires sociales, aux personnes âgées, à la prévention et à la petite enfance, procède à la présentation des données sociales.

A l'issue de la présentation, Antonio GONZALEZ interroge au sujet du budget du CCAS comparativement à celui d'autres communes.

Lorette DENEULIN-VILLE répond que les budgets d'un CCAS à un autre sont différents mais qu'ils réalisent des actions similaires.

Antonio GONZALEZ précise que la Métropole de Lyon détient un rôle prépondérant en matière d'action sociale.

Lorette DENEULIN-VILLE répond que le territoire comprend des poches de précarité qui sont de plus en plus importantes. L'Adjointe indique que les moyens de la Métropole sont limités par rapport aux besoins existants.

Antonio GONZALEZ estime que le transfert de la compétence sociale à la Métropole de Lyon a complexifié les procédures comparativement à celles qui existaient au niveau du département.

Hélène KLEIN fait part de flottement au niveau de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et des services chargés du traitement du volet handicap.

Lorette DENEULIN-VILLE explique que les rapports professionnels avec le Département du Rhône s'inscrivent plus dans un cadre relationnel de personne à personne. La Métropole de Lyon affiche une réelle volonté d'action sur le territoire et maintient l'ancrage des mairies comme premier lieu d'entrée de l'action sociale. Des améliorations notables ont été apportées sur le volet « insertion ».

M. le Maire précise que la Métropole de Lyon rencontre des difficultés pour le recrutement, à l'instar des autres collectivités.

Lorette DENEULIN-VILLE confirme la difficulté de procéder au recrutement de médecin PMI.

Joëlle ROCHE, Adjointe à l'éducation et à la citoyenneté, procède à la présentation des actions pédagogiques de la commune. Les montants de la contribution communale sont identiques à l'année précédente.

Guy CARTON, conseiller municipal, indique qu'il s'abstiendra puisqu'il est également Président de l'école de musique. En l'absence de remarques et de questions supplémentaires, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

### Tarification forfaitaire du coût de retrait des dépôts sauvages :

Jean-Yves MARTIN rapporte qu'en dépit de la mise à disposition en nombre de containers de collecte des déchets ménagers individuels et de tri sélectif, des points d'apport volontaire mis à disposition et des déchetteries, certains dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants interviennent régulièrement sur les domaines public et privé de la commune ; que ces dépôts sauvages sont de nature à porter atteinte à la salubrité, à l'environnement et à la sécurité des personnes ; qu'en outre de la saisine des autorités judiciaires et des dépôts de plainte déposés par la commune, le retrait des dépôts sauvages engendrent un coût pour la commune ; que ce coût varie notamment en fonction du volume et de la nature des encombrants et qu'il recouvre aussi le nettoyage du site; que ce coût peut être estimé en moyenne à un montant de 200€ ; que ce montant forfaitaire sera opposable aux contrevenants dans l'hypothèse où leur identité aura été déterminée et ce pour chaque lieu de dépôt sauvage selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du trésor public ; que cette tarification sera applicable sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées.

Hélène KLEIN interroge au sujet de la détermination du montant de 200€.

Jean-Yves MARTIN répond qu'il s'agit d'une évaluation moyenne du préjudice subi par la commune.

Pierre REBOURG interroge pour savoir si les contrevenants sont identifiés.

Jean-Yves MARTIN répond par l'affirmative en précisant que le dispositif de vidéo-protection apporte des résultats très probants.

Frédérique NOVAT demande si une communication sera réalisée sur ce sujet.

M. le Maire répond qu'un article sera consacré dans le prochain bulletin municipal dont la parution est prévue en février prochain.

En l'absence d'autres questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

### Engagement de travaux de requalification intérieure de la Médiathèque, d'acquisition de mobiliers spécifiques et d'équipements numériques – Subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes :

Pascale MONAT, Adjointe au Maire en charge de la culture et de la communication rapporte que la médiathèque aura 19 ans en 2020 ; que la Municipalité ne souhaite pas que cet équipement devienne obsolète tant dans son agencement intérieur que dans les services adaptés à l'évolution des pratiques culturelles notamment s'agissant du numérique.

Pascale MONAT précise qu'en tant qu'équipement public accessible à tous les publics, la médiathèque doit proposer une offre diversifiée et personnalisée, ainsi qu'un décloisonnement des espaces ; que l'équipement doit également être un lieu de sociabilité, un point de rencontres intergénérationnelles ; que la médiathèque doit à ce titre : assurer les missions traditionnelles d'accès à la culture, à l'éducation et à l'information mais de manière renouvelée, amener à la culture par des voies variées, attrayantes, novatrices, mettre en avant les valeurs de convivialité, de communauté, de lien social, redéfinir les missions et les services actuels, repenser les espaces et moderniser l'aménagement intérieur, prendre en compte et croiser les trois paramètres essentiels que sont le public, les services, le personnel.

La médiathèque doit refléter la volonté de la commune d'apporter à ses usagers un équipement de qualité et moderne permettant de multiples usages; qu'ainsi dans le cadre de son projet culturel qui redéfinit les missions de la médiathèque, la commune souhaite engager la restructuration intérieure de l'équipement ; qu'il est important de faire de la médiathèque un espace modulable, évolutif ; que la rénovation et le réaménagement des espaces a pour vocation de permettre le déploiement du numérique au sein de l'équipement afin d'adapter l'offre de service public aux besoins des publics ; que dans ce cadre il sera proposé de nouveaux services : tutoriels, jeux, formation, fonds documentaire, consultation internet et des applications offertes par la Métropole et le Réseau ainsi que de moderniser le parc informatique pour le personnel et les bénévoles.

Pascale MONAT indique qu'il est nécessaire d'aménager de nouveaux espaces modulables pour les animations et pour l'utilisation du numérique ce qui permettra de développer l'accueil de nouveaux publics (jeunesse et senior par exemple), de créer du lien social et de maintenir la qualité d'accueil par rapport aux médiathèques environnantes pour rester un lieu de référence.

Pascale MONAT précise que le projet implique des travaux structurels importants du fait de la reprise totale de l'éclairage, de la création d'espaces nouveaux impliquant des reprises de cloisons et des modifications de réseaux, de la reprise totale des peintures murales de la réfection partielle des sols ; que le projet implique, outre l'acquisition

des différents supports numériques, l'acquisition de mobiliers spécifiques et modulables à l'aménagement des espaces ; que le coût global de ces travaux estimé à 500 000€ dont 420 000€ en travaux, 50 000€ en mobilier et 30 000€ en numérique; que leur exécution est prévue en 2020; qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à cette demande d'aide financière.

Pascale MONAT insiste sur les possibilités d'ouverture de l'équipement culturel auprès de nouveaux publics après les travaux d'aménagement. Cela concerne principalement les jeunes au travers d'activités du Local Jeunes décentralisées et les seniors qui pourraient suivre des ateliers spécifiques en rapport avec les équipements mis à disposition.

Pascale MONAT indique que la DRAC a été rencontrée afin d'envisager les financements au projet.

Patrick PETITDIDIER estime faible le montant des travaux estimé.

Pascale MONAT répond que les montants sont prévisionnels et ont été calculés en prenant en compte la réfection de la peinture, la création d'espaces cloisonnés et modulables, la reprise des sols souples, l'embellissement du mobilier existant et la reprise de l'éclairage.

Pascale MONAT précise qu'une consultation est en cours pour désigner un architecte sur le projet afin d'apporter ses conseils à la collectivité.

Serge LAFAURIE, conseiller municipal, suggère la location pour le matériel multimédia.

Pascale MONAT répond que ces supports numériques interviennent au travers de licences évolutives.

Bernard MORETTON précise que le montant prévisionnel des travaux fixé à hauteur de 420 000€ renvoie à un ratio de 1000€/m<sup>2</sup> pour une surface de 450m<sup>2</sup>.

Hélène KLEIN intervient pour indiquer que les problématiques liées à l'informatique et au mobilier relèvent en très grande partie des compétences des professionnels mais que les réflexions sur le bâti auraient dû être évoquées en commission bâtiments.

Pascale MONAT répond qu'à ce jour il n'existe pas de plans des aménagements en dehors des esquisses imaginées par le personnel de la médiathèque amené à s'investir dans les réflexions d'un projet d'établissement.

Hélène KLEIN regrette que les usagers n'aient pas été associés dans cette démarche.

M. le Maire répond qu'il reviendra à l'architecte de recueillir les données et les approches nécessaires à la conception d'un projet défini dans ses enjeux et son périmètre.

Pascale MONAT indique qu'un architecte conseil de la DRAC visitera le site pour soumettre ses contributions.

Bernard MORETTON confirme qu'une présentation du projet interviendra en commission bâtiments sur la base de plans.

Pascale MONAT rappelle que le projet de délibération vise uniquement à solliciter des subventions à la DRAC. Le principe du projet a été retenu avec l'approbation du budget primitif.

Frédérique NOVAT estime manquer d'informations sur le projet.

M. le Maire confirme les propos qui ont été tenus précédemment. Le projet de délibération vise uniquement à bénéficier d'un accompagnement financier de la DRAC. La temporalité des échéances de la DRAC ne correspond pas à celle des échanges internes qui interviendront lorsque l'architecte aura été retenu et aura présenté des esquisses.

M. le Maire rappelle que les travaux ne peuvent être engagés avant l'octroi de subvention.

Frédérique NOVAT considère dans ce cas que les travaux envisagés en 2020 l'ont été sans concertation avec l'ensemble des élus et regrette autant de précipitation.

Lorette DENEULIN-VILLE répond que ces travaux sont prévus depuis des années.

Bernard MORETTON précise que les travaux interviendront sur le second semestre de l'année.

Hélène KLEIN rappelle que des élections municipales interviendront dans quelques mois et que ce projet peut être abandonné.

Pascale MONAT répond que ce sont les règles de la démocratie. L'annulation du projet par les prochains élus constitue une possibilité. Les modalités administratives retenues sur ce dossier permettront de la prononcer.

Antonio GONZALEZ estime qu'il n'y a pas de logique dans les demandes de subvention qui précèdent la présentation d'un projet.

M. le Maire répond que les demandes de subventions répondent toutes à cette même logique. M. le Maire cite pour exemple les dossiers de financement liés à l'accessibilité ou encore à la DETR. M. le Maire indique que ces demandes de subvention ne font pas l'objet de questionnement particulier lors de leur présentation en séance.

Antonio GONZALEZ estime que tous les élus n'ont pas été correctement associés à ce projet qui manque de concertation selon lui.

Bernard MORETTON précise que la commission achat en vue de l'attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage interviendra le 23 janvier prochain.

Hélène KLEIN réaffirme le manque d'information sur ce projet.

Pascale MONAT rappelle que ce projet a fait l'objet d'une consultation depuis plusieurs années au niveau des membres du comité médiathèque. L'Adjointe insiste sur la nécessité de réaliser ces travaux si la commune souhaite maintenir la qualité d'accueil des usagers au sein de cet équipement public majeur pour la population.

En l'absence d'autres remarques et d'autres questions M. le Maire fait procéder au vote : 22 voix pour et 5 abstentions.

Engagement de travaux de requalification intérieure de la Médiathèque, d'acquisition de mobiliers spécifiques et d'équipements numériques – Subvention au titre des fonds régionaux en faveur des « bourgs-centre » 2020 :

Pascale MONAT indique que ce projet de délibération est similaire au précédent. La demande de subvention est orientée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : 22 voix pour et 5 abstentions.

Engagement de travaux de requalification intérieure de la Médiathèque, d'acquisition de mobiliers spécifiques et d'équipements numériques – Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL - Exercice 2020 :

Pascale MONAT indique que ce projet de délibération est similaire au précédent. La demande de subvention vise les financements de l'Etat.

En l'absence d'observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : 22 voix pour et 5 abstentions.

Équipement scolaire : agrandissement et mise aux normes de sécurité du groupe scolaire - demande de subvention au titre de la DETR :

Bernard MORETTON, Adjoint au Maire en charge des travaux et espaces communaux, rapporte que le groupe scolaire Victor Hugo constitue l'unique équipement scolaire de la commune ; que sa capacité d'accueil de 540 enfants en fait l'un des plus importants du département du Rhône; que compte tenu des nouveaux lotissements et de la densification du centre bourg de la commune, il est nécessaire de créer une nouvelle classe en école élémentaire par l'aménagement de locaux précédemment destinés à un autre usage ; que compte tenu de ces travaux, il est nécessaire d'engager des travaux de mise en conformité technique,

Bernard MORETTON précise également que l'extension du groupe scolaire (classes et restaurant scolaire) impliquera dans les prochaines années un périmètre plus étendu ; que cette extension sera accompagnée d'un programme de rénovation énergétique; que ces travaux impliquent la mise en œuvre d'une étude de programmation globale sur cette opération,

Le coût global de ces investissements est estimé pour l'années 2020 à 100 000€; qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à demande.

Frédérique NOVAT interroge pour connaître les locaux concernés par les travaux.

Joëlle ROCHE répond que la salle informatique utilisée par les enseignements serait restituée en classe. La salle de la « maisonnée » pourrait quant à elle être mise à disposition des enseignants pour leur usage.

Bernard MORETTON précise que ces modifications sont liées aux effectifs croissants du groupe scolaire. Des réflexions plus vastes seront engagées dans le prochain mandat au sujet de l'extension et de la rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire.

Antonio GONZALEZ indique que les difficultés des effectifs concernent aussi le restaurant scolaire.

M. le Maire confirme l'ensemble de ces points et précise que la commune aura recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la commune.

En l'absence d'autres observations et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

**Équipement scolaire : agrandissement et mise aux normes de sécurité du groupe scolaire - Subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL - Exercice 2020 :**

Bernard MORETTON précise que ce projet de délibération renvoie au même contexte que le projet précédemment exposé. La demande de subvention vise les financements de l'Etat.

En l'absence de remarques et de questions M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

**Mise aux normes et sécurité « Équipements de sports et de loisirs » du gymnase - demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 :**

Serge VIGNON, Adjoint au sport et à la vie associative rapporte que les collectivités territoriales sont tenues de mettre en conformité les équipements de sports et de loisirs qu'elles mettent à disposition des usagers et dont elles ont la responsabilité; que le gymnase a été construit en 1993 et que la salle de gymnastique a été aménagée la même année ; que son état nécessite l'engagement d'importants travaux de mise aux normes permettant de sécuriser la salle dans son utilisation,

Serge VIGNON précise que le praticable est d'origine ; que seule la moquette en partie supérieure a été changée ; que le plancher qui constitue l'ossature de cette structure n'a jamais été changé et a donc 27 ans ; que ce praticable sert pour les 360 élèves de l'école élémentaire et les 250 adhérents de la section Gym adultes de l'ESG ; que son remplacement constitue donc un impératif de sécurité.

Le coût global de ces travaux est estimé à la somme de 47 393.64 TTC et que cette opération est votée lors de l'adoption du budget primitif en séance du 16 janvier 2020. Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 au titre des priorités locales portant sur les équipements de sports et de loisirs.

Serge VIGNON rappelle que cette même demande avait été formulée en 2019 mais après le vote du budget. Le praticable est d'origine et date donc de 1993. L'équipement n'est plus aux normes pour accueillir certains niveaux de compétition.

En l'absence de questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

**Tarifification du repas au restaurant scolaire du personnel communal :**

Joëlle ROCHE, Adjointe au Maire en charge de l'Éducation, jeunesse et citoyenneté, rapporte qu'il est proposé de préciser la tarification des repas pris en restauration collective par le personnel communal et plus particulièrement du personnel employé sous des statuts dérogatoires.

Joëlle ROCHE indique qu'il est proposé que cette tarification suive l'évolution chaque année des taux de l'URSSAF des avantages en nature évalué sur le minimum garanti par repas fixant le prix du personnel relevant du cas général sera à 3.65€ en 2020. Ce prix suivra chaque année l'évolution des taux de l'URSSAF des avantages en nature évalué sur le minimum garanti par repas.

Joëlle ROCHE indique que la gratuité est appliquée à titre dérogatoire pour le personnel et les stagiaires mineurs, pour les stagiaires accueillis qui ne font pas l'objet d'une rémunération ainsi que pour le personnel employé au titre d'un Travail d'Intérêt Général (TIG).

Patrice LE MEN interroge au sujet du prix applicable actuellement.

Joëlle ROCHE répond que ce prix est fixé à 3.62€ depuis une délibération du 23 mai 2019.

Frédérique NOVAT demande si ce prix correspond au coût du repas.

Bernard MORETTON répond que cette tarification ne correspond pas au prix de revient du repas mais l'Adjoint rappelle aussi que le personnel communal ne bénéficie pas de tickets restaurant.

Jean-Yves MARTIN précise que certains comités d'entreprises participent à la valeur faciale des tickets restaurants.

En l'absence d'autres questions et d'observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

**Approbation d'une convention-type de mécénat entre la commune et les entreprises mécènes en vue de soutenir financièrement le festival Changez d'Air :**

Pascale MONAT rappelle que la commune organisera son festival de musiques actuelles « Changez d'Air » en mai 2020. Il s'agira de la 20<sup>ème</sup> édition.

Pascale MONAT indique que des entreprises sont susceptibles de soutenir financièrement, en tant que mécènes, des actions sportives, culturelles ou sociales portées par la commune ; que l'article 238 bis du Code Général des Impôts permet à une entreprise mécène de bénéficier de réduction d'impôts de 60% du montant du don dans une limite de 0.5% de son chiffre d'affaire si le don est destiné à une « action d'intérêt général ».

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, conseiller municipal, interroge pour connaître le nombre de mécènes sur le festival.

Pascale MONAT indique que le nombre de mécènes est stable d'une année sur l'autre et représente plusieurs dizaines d'opérateurs.

Patrick PETITDIDIER fait savoir que l'engagement de sommes au titre du mécénat est plus facile en fin d'exercice comptable.

En l'absence d'autres questions et d'autres observations M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

**Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition du festival Changez d'Air :**

Pascale MONAT rapporte que dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> édition de son festival de musiques actuelles « Changez d'Air » en mai 2020 il est souhaité qu'une demande de subvention intervienne auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets « aide aux festivals ».

Jean-Yves MARTIN interroge pour savoir si le partenariat francophone avec le Canada constitue un critère supplémentaire d'éligibilité à l'aide financière de la Région.

Pascale MONAT répond que la coopération francophone constitue un critère important dans le dossier de demande d'aides.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

**Demande de subvention à la SACEM dans le cadre de l'organisation de la 20<sup>ème</sup> édition du festival Changez d'Air :**

Pascale MONAT indique que ce projet de délibération est similaire au précédent. Le festival est éligible au programme d'aide aux festivals de musiques actuelles de la SACEM (Société des Auteurs et Compositeurs de Musique) et que le montant de subvention attribué peut aller jusqu'à 20 % des dépenses artistiques.

Pascale MONAT rappelle qu'une aide avait été accordée en 2019 et qu'elle avait permis d'organiser des échanges professionnels avec le Canada.

Antonio GONZALEZ fait remarquer que la SACEM prélève des sommes sur les diffusions que la commune organise.

Pascale MONAT répond que c'est une instance qui permet de financer des actions visant la promotion de la création culturelle.

En l'absence d'interrogations et d'autres remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

#### Autorisation de désherbages périodiques des collections de la médiathèque municipale :

Pascale MONAT rappelle que le «désherbage» est une opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire; que les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Pascale MONAT rappelle que pour rester attractives et répondre aux besoins de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants : l'état physique du document, la présentation, le nombre d'exemplaires, la date d'édition, le nombre d'années écoulées sans prêt, la valeur littéraire ou documentaire, la qualité des informations (contenu périmé, obsolète), l'existence ou non de documents de substitution. Cette opération est assurée dans le cadre d'un programme de désherbage, que dans ce cadre les agents de la médiathèque municipale sont chargés de sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent : suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie) et suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document.

Pascale MONAT indique qu'il est proposé que la cession des documents intervienne selon leur état à un tarif de 2 €, à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers ; que les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque ; que la cession pourra intervenir à titre gratuit à des institutions ou associations à but non lucratif ou à vocations éducative, culturelle ou caritative en France comme à l'étranger, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire ; qu'ils pourront être détruits selon leur état, et dans ce cas qu'ils seront confiés à une filière de recyclage de papier en conformité avec les objectifs de développement durable portés par la commune.

Pascale MONAT précise que cette opération récurrente est nécessaire pour permettre l'acquisition de nouveautés en lectures ou en musiques. Les ouvrages concernés sont ceux qui sont peu utilisés ou en mauvais état. Une vente aura lieu lors de la nuit de la lecture.

Jean-Yves MARTIN questionne pour savoir si certains ouvrages pourront être donnés à l'association « Human' Afrique ».

Pascale MONAT répond que le poids des ouvrages donnés constitue un problème dans l'approvisionnement.

En l'absence d'autres questions et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

#### Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet 28h/35h :

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et qu'il convient de créer un emploi de rédacteur à temps non complet 28h/35h pour assurer les fonctions de responsable de la vie locale compte-tenu de la vacance du poste.

M. le Maire indique que le recrutement fait suite à un avis de vacance et que l'agent recruté prendra son service lundi prochain.

Hélène KLEIN interroge pour connaître l'affectation de l'agent qui occupait temporairement cet emploi.

M. le Maire répond que cet agent sera affecté sur les missions liées à l'organisation du festival.

En l'absence d'autres interrogations et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

## Renouvellement de l'adhésion au fichier commun de gestion de la demande locative sociale du Rhône 2020-2023 (AFCR) :

Sylviane TALARMIN, conseillère municipale, rappelle que la création d'un fichier commun a pour objectif de simplifier les démarches des demandeurs, de garantir une égalité de traitement à tous les demandeurs, d'assurer une transparence des dossiers, de simplifier les outils de gestion, de permettre un meilleur suivi et traitement des demandes des publics prioritaires et de permettre une simplification dans l'élaboration de statistiques.

Sylviane TALARMIN précise que le fichier commun est géré par une association indépendante « l'Association de Gestion du Fichier Commun de la gestion locative sociale du Rhône » dont les membres fondateurs sont le Grand Lyon, ABC HLM du Rhône et l'État ; que les membres de droit sont tous les organismes HLM ayant du patrimoine social dans le Rhône, les collectivités et EPCI volontaires pour adhérer, les collecteurs Action Logement (ex 1%) volontaires également,

Sylviane TALARMIN indique qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à cette démarche et au fichier commun en autorisant la signature de la convention spécifiant les conditions d'utilisation du fichier commun, ainsi que les conditions financières de l'adhésion, signer une convention avec l'État concernant également les conditions d'utilisation du fichier.

Sylviane TALARMIN précise par ailleurs que la commune doit désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant pour la représenter au sein de l'association.

Patrice LE MEN interroge pour savoir les modalités de calcul de la contribution communale.

Sylviane TALARMIN répond que ce calcul est fondé en partie sur le niveau démographique de la commune. Le Directeur Général des Services précise que le niveau d'accueil est également pris en compte dans le calcul.

En l'absence d'autres interrogations et de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

## Motion relative au projet métropolitain de l'Anneau des Sciences :

Antonio GONZALEZ rappelle que le projet d'Anneau Des Sciences dit ADS a été conçu depuis plus de 30 ans en 1989 en relation avec le COL (Contournement Ouest Lyonnais). Il prévoit 15 km de voies autoroutières dont 80 % enterrées permettant de relier la Porte de Valvert à Tassin/ Ecully au Boulevard périphérique Laurent Bonneval à Saint Fons et comporterait sept échangeurs dont certains prévus à la place de zones boisées autour de Lyon. Ce projet est prévu pour absorber une capacité moyenne de 60 000 véhicules /jour.

Une enquête publique est prévue pour 2021 avec en prévision une mise en service en 2030. Le coût de ce projet est fixé à 2 milliards 350 millions prévus lors du débat public réalisé en 2012-2013 ; aujourd'hui le chiffre se situe à plus de 3 milliards.

Antonio GONZALEZ précise qu'avec l'Anneau des Sciences, la Métropole de Lyon souhaitait réorganiser les déplacements à l'échelle de l'agglomération. L'Anneau des sciences se compose de 3 actions majeures à réaliser à l'horizon 2030 :

- le bouclage du périphérique par l'ouest, avec des parcs relais associés aux portes d'accès et une attention apportée aux connexions avec les transports en commun
- la transformation de l'autoroute A6/A7 en boulevard urbain plus apaisé
- la requalification des routes dans les communes de l'ouest lyonnais

Vu les récentes déclarations du président actuel de la Métropole de Lyon, David Kimelfeld, qui souhaite d'autres alternatives au projet d'Anneau des Sciences :

Antonio GONZALEZ indique que le Président actuel de la Métropole de Lyon a indiqué qu'il abandonnerait ce projet car il l'estime dépassé et d'une autre époque.

Antonio GONZALEZ complète ses propos en évoquant les études réalisées à Barcelone et Rome qui sont de nature à attester l'augmentation des flux routiers. A l'inverse la destination d'un tube dans le tunnel de la Croix Rousse à Lyon a été de nature à baisser les flux routiers.

Frédérique NOVAT considère que l'abandon de ce projet doit pouvoir se porter sur d'autres modes de transport.

Bernard MORETTON estime que le revirement de position du Président de la Métropole de Lyon sur ce sujet est récent et que personne n'est dans la capacité de définir un programme alternatif construit. La Métropole de Lyon a d'ailleurs voté récemment encore des montants alloués à des études préalables aux travaux.

Bernard MORETTON considère que ce changement de position est lié uniquement à des raisons électorales.

Antonio GONZALEZ estime qu'il n'y a pas de honte à changer d'avis. Pour l'élu, le Président de la Métropole de Lyon a entendu certains éléments qui l'ont conduit à revoir son positionnement sur ce sujet.

Antonio GONZALEZ estime par ailleurs que si les mesures relatives à la loi sur l'air avaient été prises il y a plus de 10 ans, elles auraient permis d'éviter un problème sanitaire majeur marqué par des décès prématurés estimés entre 20 000 et 30 000 par an. Les mesures en France dépassent les normes de l'OMS. L'élu déplore que la situation se dégrade en France au niveau des maladies respiratoires comme l'asthme.

Antonio GONZALEZ indique que la loi relative à la neutralité carbone est prévue en 2050. Les transports constituent actuellement 31% de l'émission carbone.

Antonio GONZALEZ rappelle également que le projet ADS présente des difficultés sérieuses sur son financement puisque l'Union Européenne, l'Etat et la Région se sont désengagés de ce projet dont le financement repose essentiellement sur la Métropole de Lyon.

Antonio GONZALEZ estime que le ciblage financier du projet ADS doit à présent s'orienter vers d'autres alternatives à l'instar des modes doux (cyclables ou piétons), des lignes de TER, de tramways et de métro, des lignes transversales de bus et aussi de transport aérien par câblage.

Antonio GONZALEZ relaie le fait qu'actuellement plus de 1850 vélos sont comptabilisés sur le Pont de la Mulatière. L'élu considère que ce nombre pourrait être triplé si les infrastructures le permettaient.

Jean-Yves MARTIN intervient pour préciser que le coût de construction d'un métro est très important et que le montant de 3 milliards d'euros constitue une somme d'investissement non négligeable.

M. le Maire confirme l'importance des coûts de construction de ce type d'infrastructure et précise un coût de l'ordre de 120 millions d'euros par kilomètre.

Bernard MORETTON indique que la réalisation de l'ADS reposerait aussi sur des investissements privés.

Antonio GONZALEZ précise qu'un moratoire a été demandé par le candidat « Les Républicains » à la Métropole de Lyon.

Bernard MORETTON estime que ce sont toujours les populations les plus défavorisées qui sont exposées le long du périphérique urbain. Pour l'Adjoint il convient que les villes ouvrières ne subissent pas seules ce flux routier.

Bernard MORETTON estime qu'il est probable que dans quelques décennies les véhicules à moteur thermique soient remplacés par des véhicules sans émission de carbone. L'Adjoint indique que la fluidité du trafic conduit à diminuer les émissions en carbone.

Patrice LE MEN répond que le contournement parisien est bouclé et que la problématique de la saturation du trafic n'a pas été réglée.

Antonio GONZALEZ complète en indiquant que le choix des grandes villes d'Europe de réaliser un contournement entièrement bouclé a constitué une erreur dans le passé.

Bernard MORETTON répond que la réalisation du périphérique nord dit « Trans-Est-Ouest (TEO) » en 1997 constitue un ouvrage majeur d'infrastructure de l'agglomération lyonnaise.

Frédérique NOVAT estime que les budgets prévus pour ces infrastructures doivent avant tout être attribués aux transports collectifs.

Bernard MORETTON indique qu'aucune commune de la Métropole n'a voté ce type de motion.

Patrick PETITDIDIER considère que le bouclage du périphérique permettrait de diviser par 2 le trafic à Lyon, de supprimer l'autoroute qui traverse la ville, de créer des espaces verts le long du Rhône et de créer une voie dédiée aux modes doux.

Hélène KLEIN répond que le déclassement de l'A7 est un sujet indépendant du projet ADS et que ce déclassement a déjà été acté.

Bernard MORETTON confirme que le déclassement de l'A7 a fait l'objet d'un vote à l'unanimité. Il permet de retirer 50 000 véhicules journaliers et de déporter ce flux sur le périphérique Est avec comme contrainte de rallonger le parcours de 40 kms.

Martine BERNIER suggère que le vote sur la motion puisse intervenir à bulletin secret.

M. le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour savoir si un tiers est favorable à cette proposition.

M. le Maire fait le constat que plus de 9 élus souhaitent un vote à bulletin secret et demande à ce que le vote intervienne de cette façon.

A l'issue du vote M. le Maire proclame le résultat : 13 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions. La motion est adoptée.

M. le Maire rapporte les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal sur le fondement de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision 2019-17 relative à la création de sanitaires PMR au cercle Brosse Picaud pour un montant de 34 627.19€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal qui souhaiteraient s'exprimer, et notamment à l'opposition qui a présenté des questions pour la séance.

Circulation routière dans le village :

Hélène KLEIN souhaite qu'un bilan soit réalisé sur les actions de sécurité routière dans le centre bourg. L'élue indique que les zones de limitation de vitesse à 30 km/h ne sont pas toujours respectées. Il en va de même sur la priorité de passage des piétons sur les emplacements qui leur sont dévolus.

Si Hélène KLEIN admet une absence d'accidents sur la commune elle considère néanmoins que l'environnement n'est pas pour autant apaisé.

Hélène KLEIN considère que les opérations de contrôle de vitesse sont compliqués à mettre en œuvre du fait du partage des « jumelles » avec la commune de Craponne. Le radar pédagogique présente selon l'élue des problèmes récurrents et pense qu'il vaudrait mieux l'installer à des endroits fixes pour plus d'efficacité.

Hélène KLEIN suggère une communication plus régulière pour sensibiliser les automobilistes avec l'apposition par exemple d'une banderole informant de la limitation de vitesse en zone 30.

Jean-Yves MARTIN répond que la commune s'est dotée en 2019 de nouvelles paires de jumelles, plus modernes et plus efficaces. Cette acquisition s'est réalisée avec le SIVU gendarmerie. L'Adjoint indique que les opérations de contrôle supposent la présence de 2 agents. Ces opérations ont lieu au minimum une fois par mois.

Jean-Yves MARTIN indique que la coopération avec la Gendarmerie Nationale est tout à fait satisfaisante sur ce sujet en dépit d'autres axes prioritaires pour la brigade.

Jean-Yves MARTIN reconnaît qu'au niveau du radar pédagogique des problèmes techniques sont récurrents. L'Adjoint indique que le radar a été positionné tout récemment sur un axe. Il existe 10 emplacements sur la commune. L'Adjoint exprime son assentiment à ce qu'un radar fixe puisse être acquis par la commune.

Jean-Yves MARTIN rappelle aussi que la commune a déployé un dispositif de vidéoprotection particulièrement efficace notamment sur les axes routiers. Cet outil permet de prévenir les comportements dangereux et d'accompagner certaines enquêtes dans la compréhension de délits routiers notamment.

Frédérique NOVAT estime que l'installation d'un radar dans la rue de la mairie est indispensable.

Jean-Yves MARTIN répond que cette installation est indispensable sur plusieurs axes de la commune.

Frédérique NOVAT explique que l'absence de trottoirs dans la rue de la mairie justifie d'autant plus ce choix.

Jean-Yves MARTIN explique son souhait d'étendre les zones 30 et les zones de rencontre à de nouvelles rues et d'harmoniser les vitesses à 30 km/h dans le centre bourg.

Hélène KLEIN suggère que des marquages au sol soient réalisés pour rappeler la réglementation aux automobilistes.

Jean-Yves MARTIN indique que des opérations de comptage de vitesse ont actuellement lieu sur la commune. Les marquages interviendront lorsque des décisions auront été prises au regard des vitesses constatées.

Hélène KLEIN insiste également sur la rue de la mairie qui est la seule rue selon l'élue à avoir gardé une âme de village. L'élue estime que des actions de communication plus visibles conduiraient à faire évoluer les comportements.

L'hygiène et la propreté dans notre village avec principalement les déjections canines :

Frédérique NOVAT évoque la problématique de salubrité publique liée aux déjections canines. L'élue suggère que des panneaux pédagogiques soient apposés et fassent référence à une amende. L'élue cite plus précisément les lieux qui posent difficulté dans le centre bourg sur ce sujet.

Jean-Yves MARTIN répond que ce sujet renvoie à un problème de civisme qui n'est pas nouveau. La verbalisation suppose le flagrant délit. L'Adjoint indique que cette verbalisation est d'autant plus difficile que ce type d'infractions intervient soit tôt le matin soit tard le soir.

En l'absence d'autres questions ou interventions des membres du conseil municipal, M. le Maire donne la parole au public :

Un habitant :

Un habitant soulève la problématique du stationnement des 2 côtés sur l'avenue de la Libération à hauteur de la place Pompidou qui réduit la largeur de la voirie.

M. le Maire répond qu'il s'était engagé à maintenir un stationnement équivalent sur ce périmètre. M. le Maire précise que certaines places sont provisoires sur un côté de l'avenue de la libération dans l'attente d'une possible évolution urbaine. Cette configuration des lieux permet de réduire les vitesses dans cette partie du centre bourg.

Frédérique NOVAT soulève le manque de visibilité pour les automobilistes depuis la rue de la mairie du fait du stationnement des véhicules le long de l'avenue de la Libération.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF confirme cette remarque et suggère que le « stop » soit marqué à l'intersection des 2 rues.

Un habitant :

Un habitant interroge au sujet de la fin des travaux de requalification de la rue Kayser.

M. le Maire répond que les entreprises sont en train de traiter la voie « modes doux » avec une résine dont le recouvrement dépend fortement des conditions météorologiques. La réalisation des plateaux surélevés est prévue d'ici la fin du mois de janvier.

Pascal GUCHER interroge au sujet des dégradations commises sur la haie du fait des travaux.

M. le Maire répond qu'il a participé à une visite du site afin de s'assurer que les opérations de fin de travaux soient traitées avec attention. M. le Maire indique que le sujet de la végétalisation de l'opération est en cours de discussion avec la Métropole de Lyon afin de parvenir à des solutions pleinement satisfaisantes.

En l'absence de questions supplémentaires M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur implication depuis 6 ans dans les dossiers de la commune. M. le Maire indique que la Municipalité a toujours défendu les dossiers dans un cadre d'intérêt général pour l'ensemble de la population. M. le Maire souligne le fait que plus de 600 délibérations ont été prises sous le mandat et que 93% d'entre elles ont été adoptées à l'unanimité ce qui corrobore une préoccupation permanente de gouvernance tournée vers la population.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire lève la séance à 23h 25 minutes.